
Avant-propos

Quelle est loin l'époque du T, de l'équerre, de l'encre de Chine et de la cloche à aiguiser les crayons. Depuis plus de 20 ans la DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) a fait son apparition et en 1987 son utilisation passait au travers d'écrans monochromes 13" utilisant des ordinateurs gris souris tournant sur le système d'exploitation DOS (Disk Operating System). C'est à cette époque que nous avons commencé à utiliser AutoCAD. Ce logiciel nous a permis d'avoir un peu d'avance sur les dessinateurs traditionnels. Dans la période de crise du bâtiment des années 90, la demande de formateurs maîtrisant ce logiciel nous a permis non seulement de transmettre nos connaissances, mais aussi de découvrir le monde très valorisant de l'enseignement. Quinze ans et presque autant de versions plus tard, AutoCAD® s'est imposé comme le leader mondial des logiciels de DAO. La version AutoCAD® 2009 est une version assez importante dans le sens où l'interface a pour la première fois radicalement changé depuis le passage à Windows®. Ce support a été réalisé dans l'optique de l'utiliser non seulement sur la version 2009, mais également sur les versions 2007 et 2008. Etroitement lié aux exercices et aux vidéos qui vont avec, ce support nous l'espérons vous permettra d'apprécier rapidement l'utilisation du logiciel AutoCAD®.

Vincent Filliettaz

Responsable formation Git CAD Sàrl

Auteur de cet ouvrage :

Thierry Christinat

Ont participé à sa rédaction:

Jean-Philippe Suter

Vincent Filliettaz

Source logiciel :

AutoCAD® 2009

Git CAD Sàrl
Pomey 8
1800 VEVEY
Tél 021 657 67 06
Fax 021 657 67 07
info@git-cad.ch
www.git-cad.ch

Tous les produits cités dans cet ouvrage sont des marques déposées ou des marques commerciales. L'auteur et l'éditeur déclinent toute responsabilité pouvant provenir de l'usage des données, des manœuvres ou des programmes figurant dans cet ouvrage.

Les droits relatifs à ce document sont régis par la :

LOI FEDERALE SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS

RS 231.1 du 9 octobre 1992 (Etat le 1^{er} juillet 2008)

« Toute utilisation d'une œuvre protégée par le droit d'auteur nécessite l'autorisation de l'auteur ou de l'ayant droit pour sa reproduction... » Source : Institut Fédéral de la propriété intellectuelle